



Commune
de Pompaples
Conseil général

Au Conseil général
de Pompaples

Pompaples, le 5 décembre 2025

PRÉAVIS MUNICIPAL 12.2025/2

PARTICIPATION AU FINANCEMENT DU PROJET D'ASSAINISSEMENT ET TRANSFORMATION PARTIELLE DE LA PATINOIRE DE MORGES EN COMPLEXE SPORTIF RÉGIONAL QUATRE-SAISONS, SELON LE SYSTÈME DE FINANCEMENT RÉGIONAL

Rapport de la commission des finances

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Composée de Vincent Delafontaine, Françoise Salone et Stéphane Schneider, la commission des finances a été convoquée le lundi 17 novembre 2025 en salle de Municipalité. Notre exécutif, in corpore, nous a exposé le sujet.

Ainsi :

- L'actuelle patinoire fait l'objet d'un projet d'assainissement, notamment en raison de problèmes de production de froid ;
- La Municipalité de Morges souhaite que la nouvelle infrastructure devienne quatre saisons, pour répondre aux besoins sportifs ;
- Le plan financier s'étale sur 30 ans, afin d'inclure les travaux de rénovation, ainsi que la maintenance et les garanties des pièces techniques. La période correspond à la durée de vie de l'équipement ;
- Les charges d'exploitation ne sont pas comprises dans la présente demande de soutien financier. Ils demeurent à la charge de la Commune de Morges ;

➤ Le coût net total des travaux est devisé à CHF 14'115'000.-. La prise en charge proposée est la suivante :

- Ville de Morges 62% CHF 493.99 au total par habitant
- Communes à moins de
10 kms de Morges 31% CHF 90.00 au total par habitant
- Communes à plus de
10 kms de Morges 7% CHF 45.00 au total par habitant

Précisons ici que si une commune renonçait à participer au financement de ce complexe sportif, c'est la Ville de Morges qui assumerait financièrement le manque à gagner, ce dernier n'étant, en conséquence, pas reporté sur les communes partenaires dont, selon ce qui sera voté, potentiellement la nôtre ;

➤ Pompaples fait partie de la dernière catégorie, à qui une participation par habitant demandée s'élève à CHF 45.- sur 30 ans, soit CHF 1.50 par année ;

Considérant que le nombre d'habitants pris en compte est celui de 2023, à savoir 926, la participation demandée revient à un total de CHF 41'670.-, soit CHF 1'389.- par année ;

➤ La Municipalité de Pompaples propose une participation financière annuelle. Le montant est intégrable dans le budget de fonctionnement de la Commune ;

Considérant que la Commune de Pompaples dispose des fonds nécessaires pour soutenir financièrement le présent projet, la commission des finances unanime invite le Conseil général à décider d'accepter les conclusions du préavis municipal 12.2025/2, à savoir :

- Décider de soutenir le projet de rénovation de la patinoire des Eaux-Minérales de Morges en Complexe sportif régional Quatre-saisons pour un montant de CHF 41'670.-
- D'autoriser la Municipalité à établir une convention avec la Commune de Morges déterminant les modalités de cette participation financière

La commission des finances :

Vincent Delafontaine Françoise Salone Stéphane Schneider